Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_11-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**11** : URBANISME – ZAC de PARK NEVEZ – Approbation du compte-rendu d'activités réalisées au 31/12/2024 par Morbihan Habitat dans le cadre de la convention de concession d'aménagement de la ZAC

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Le 19 janvier 2017, la commune de Plescop a confié, par voie de convention de concession, l'aménagement de la ZAC de Park Nevez a EADM.

Le 20 novembre 2020, un avenant de transfert de la convention de concession de la société EADM a l'Office Public de l'Habitat du Morbihan Bretagne Sud Habitat (ou Morbihan Habitat) a été signé, sans porter atteinte aux autres termes du contrat, BSH s'engageant à reprendre les droits et obligations d'EADM vis-à-vis de la commune de Plescop.

Il est ainsi présenté au Conseil Municipal le Compte-Rendu Annuel 2024 à la Collectivité (C.R.A.C.L.) de la ZAC de Park Nevez, établi par Morbihan Habitat, concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation de cette opération.

Ce document fait état de l'avancement de l'opération, des éléments financiers et des objectifs à court terme au 31 décembre 2024.

La commission d'urbanisme du 12 novembre 2025 a pris connaissance et à approuver ce compte rendu.

ANNEXE : COMPTE RENDU ANNUEL 2024

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_11-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « urbanisme, travaux, mobilité et cadre de vie » du 12 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver le compte-rendu annuel d'activités établi par Morbihan Habitat au 31 décembre 2024 ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire Le secrétaire de séance,



Loïc LE TRIONNAIRE Serge LE NEILLON